

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1755>

Déclaration de l'UGTG à propos de la filière CANNE-SUCRE-RHUM de Guadeloupe

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : samedi 24 mars 2012

Mis à jour le : samedi 24 mars 2012

UGTG.org

Depuis maintenant 1 mois, jour pour jour, les ouvriers de l'usine Grand'Anse ont stoppé le travail.

Depuis fort longtemps, les travailleurs tirent inlassablement la sonnette d'alarme sur les conditions de travail dangereuses dans l'usine devant la vétusté des locaux, **é on lizin ki ka dégrenné pyès pa pyès an men a yo**, l'absence de contrôle et de sécurité...mais personne ne semble les entendre !

Les 08 et 11 février derniers, ils ont fini par exercer leur droit de retrait pour alerter à nouveau la Direction de la SRMG mais également l'Inspection du Travail et les Elus politiques sur le danger et l'insécurité auxquels ils sont exposés dans l'usine, mais surtout afin de les mettre TOUS face à leur RESPONSABILITÉ. Mais...

YO pa ka vwè, Yo paka tann !

Le droit de retrait pourtant reconnu par le Code du Travail, appelle logiquement, à une procédure de traitement précise de l'employeur et de l'Inspection du Travail. **Mi sa lalwa ka di :**

Article L.4132-2 : L'employeur doit procéder immédiatement à une enquête et prendre les dispositions nécessaires.

Article L.4132-3 : S'il y a divergence sur la réalité du danger ou la façon de le faire cesser, le CHSCT est réuni d'urgence dans les 24 heures. L'employeur doit informer immédiatement l'inspecteur du travail et l'agent de service de prévention de la caisse régionale d'assurance maladie.

Article L.4132-4 : En cas de désaccord entre l'employeur et la majorité du CHSCT sur les mesures à prendre et leurs conditions d'exécution, l'inspecteur du travail est saisi immédiatement par l'employeur.

Article L.4132-5 : L'employeur doit prendre les mesures et instructions nécessaires pour permettre aux travailleurs, en cas de danger grave et imminent, d'arrêter leur activité et de se mettre en sécurité en quittant immédiatement le lieu du travail.

Ainsi, lorsqu'un salarié ou un groupe de salariés exerce un droit de retrait pour cause de danger grave et imminent, l'employeur doit aussitôt diligenter une enquête sur les lieux et prendre toutes les mesures nécessaires pour lever le danger. En cas de divergence, il doit convoquer en urgence une réunion du CHSCT et demander l'intervention de l'Inspection du Travail.

Alors pourquoi ni l'employeur, ni l'Inspection du Travail régulièrement saisie par l'UGTG, ne bougent-ils pas le petit doigt ?

La seule réponse de la SRMG : menaces, intimidations envers les délégués du personnel ; retenues sur salaire, non-renouvellements de contrats, pressions et harcèlements à l'adresse des ouvriers et cela en violation de la loi qui interdit toute sanction ou retenue de salaire à l'encontre d'un travailleur exerçant son droit de retrait pour se soustraire à un danger pouvant affecter sa santé ou sa vie.

L'Inspection du Travail, interpellée, relancée plusieurs fois, fait la sourde oreille. **Men poukwa ?** Même le Document Unique dévaluation des Risques Professionnels, pourtant obligatoire dans une unité de production classée à risque est inexistant. Faudrait-il alors qu'il y ait un mort pour que tous ces responsables bougent enfin ?!!

Kijan nou rivé la ?...

Comment peut-on imaginer qu'un tel établissement relevant de la réglementation des installations classées (cf. Arrêté 2005-967 AD/1/4 du 14 Juin 2005 et Article 21 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement), soumis à autorisation d'exploitation et faisant l'objet de nombreuses dérogations préfectorales, en soit arrivé à ce stade de dangerosité et de dégradation...

Pou YO, Travayè lizin pa moun !

Dans une plaquette largement diffusée, la SRMG reconnaît elle-même l'état de vétusté de l'unité sucrière. Jugez-en : « *sur le plan industriel, les équipements de l'usine sont très vieux et obsolètes pour la plupart. Pour la partie chaufferie, l'usine dispose de 2 générateurs de vapeur à bagasse, un de 1954 et l'autre de 1986.*

Pour la partie production électrique, l'usine dispose de 2 turbo-alternateurs, un de 1956 et l'autre de 1960. SRMG n'a pas les capacités financières, même avec le soutien des aides du PO (Programmes Opérationnels relatifs aux subventions publiques), de procéder aux investissements nécessaires de rénovation et de modernisation de l'outil ...
L'usine n'a pas eu d'investissements structurants depuis des décennies et l'usure avancée des équipements existants rend toujours plus incertain le déroulement de chaque nouvelle campagne »

Aux dires du Président de la SICAMA, Président de la SRMG, Président de la filière Canne-Sucre-Rhum de Guadeloupe, répondant au nom des usiniers, des planteurs, des transporteurs, des SICA, etc. bref, contrôlant toute la filière si bien que tous les acteurs semblent comme par miracle, chanter (ou déchanter...) à l'unisson : « *Je rappelle qu'avec les chaudières actuelles, nous devons attendre cinq heures pour arriver aux bonnes températures de vapeur avant de démarrer.*

Ces délais sont coûteux pour l'usine et pour les planteurs qui attendent avec leurs chargements. Pertes de temps qui se traduisent par des pertes de richesse et perte de récolte avec des cannes qui restent sur pied. Ces pénalités sont aggravées par l'importance des taux d'arrêt qui sont de l'ordre de 27%, essentiellement dus aux défaillances des organes énergétiques.

L'usine broie 1200 tonnes/jour en moyenne avec ces taux d'arrêt alors qu'elle pourrait broyer 1800 tonnes/jour sans cela. Il faut noter que dans le même temps l'usine Gardel enregistre un taux d'arrêt d'environ 2% ». ***L'Echo des moulins n°28, Février-Mars 2012 .***

Lizin la sé on zatrap, une véritable poubelle, où l'on rassemble bien « *malement* » les rebuts des usines de Guadeloupe.

« Véritable dépotoir sucrier » où à n'importe quel moment, sans crier gare, un accident est si vite arrivé. Voilà l'outil de travail des Marie-Galantais ...***Dawwa pou YO, Marigalantè pa moun.***

Tant et si bien, qu'alors qu'en franchissant le pas de l'usine Gardel, on se croirait dans un laboratoire haut de gamme, un tapis rouge se déroulant ***onfwa onfwa*** sous vos pieds, à Grand'Anse, par contre,

Sé veyé jé-aw pouw pa sòti bréché !

Tant et si bien, que les ouvriers ont frôlé le pire par deux fois en l'espace de 10 jours. Samedi 3 mars, en plein droit

de retrait, la charge soulevée par le pont-moulin a lâché, broyant littéralement l'échelle empruntée par les ouvriers. **Erèzdibonè**, Ils ont eu le temps de sauter. Quelques jours après, c'est une barre qui tombait sur le pied d'un salarié de l'usine. Résultat : ambulance, gyrophare allumé, déboulant à toute vitesse dans l'usine, chercher le blessé, escorté pour l'occasion (on peut le comprendre...) du directeur et consorts, histoire de camoufler l'accident ! A ce propos, y aura-t-il de la part de la Direction, déclaration d'accident du travail ? Là est la question...

An vérité, ki ròl a yo ?

Ankayé jusqu'au cou, pour n'avoir pas dénoncé les problèmes, la vétusté et la désagrégation de l'usine Grand'Anse, pour avoir fermé les yeux sur l'inimaginable, l'indéfendable, l'innommable, ils veulent faire passer les travailleurs pour les fossoyeurs de l'usine. Faisons donc tomber ces masques. **Gadé byen**.

Ki moun ki ki moun ?

Fin Juillet 2011, en période d'inter-campagne, où les ouvriers normalement s'activent pour démonter les pièces des équipements afin de vérifier leur bon fonctionnement, de réparer et préparer l'usine à la campagne, un mot d'ordre de la Direction est lancé : « **Surtout, ne démontez rien, l'usine redémarrera dans le même état qu'elle s'est arrêtée** ». Les ouvriers surpris, insistent pour démonter au moins le premier moulin, et se rendent compte de l'importance de leur acte, puisque des réparations importantes sont nécessaires. Pas à pas, ils finissent par convaincre la Direction et réparent un à un les 4 autres moulins. Réparations sans lesquelles, l'usine n'aurait jamais pu démarrer.

Nou ka mandé la lajan pasé ?

L'usine de Grand'Anse est sous perfusion depuis des décennies à grands coups de subventions. **Ou vwè-y ou pa vwè-y**. Mais, qu'ont-ils donc fait de ces millions quand on voit l'état général de cette usine ? En réalité, **yo ka manjélajan-la ant' yo menm**. Avec des sociétés filiales de réparations, de prestations de services détenues par **Fanmi, zanmi et alliés**. Et en procédant à un minimum de réparations **jis pou lizin-la maché**, mais sans visibilité d'un avenir meilleur.

YO vlé tchouyé lizin la !

En réalité, la mort de l'usine, ils l'ont programmée depuis fort longtemps pour se partager le contingent de rhum non utilisé entre usiniers de Guadeloupe (le Directeur Général de la sucrerie de Grand'Anse est également Directeur Général de la distillerie agricole Bellevue, Directeur Général de la rhumerie industrielle Bonne Mère à Sainte-Rose mais aussi actionnaire de Gardel).

Escroquerie au contingent de rhum, comme ils le font au niveau du sucre vendu en sachet sous le nom de l'usine Grand'Anse, alors qu'il n'est en réalité que celui de Gardel. Car le sécheur utilisé à la SRMG est défaillant et n'arrive pas à sécher le sucre. ...

Mimi-y mi !

En vérité, l'usine de Grand'Anse n'intéresse plus, alors à quoi bon la moderniser. Déjà dans le rapport final de l'ODEADOM en 2006, « Etude sur les conditions de réalisation d'une filière bioéthanol aux Antilles », il était écrit ceci : « **Pour ce qui est de la sucrerie rhumerie de Marie Galante, l'économie d'échelle de cette unité est défavorable et son équilibre économique nécessitera le maintien d'une aide publique voisine de 3 millions**

d'euros par an qui ne pourra que s'alourdir au rythme de l'augmentation du prix de la maintenance et des intrants. Pour l'avenir il serait utile d'étudier sa reconversion vers une unité plus tournée vers la production d'énergie d'électricité et d'alcool. Dans ce cas sa production sucrière serait effectuée à façon par la sucrerie de Gardel seul son contingent de rhum continuant à être produit sur place indépendamment de la production d'éthanol. »

WI, YO DÉSIDÉ TCHOUYÉ LIZIN LA DÉPI LONTAN !

Nous le savons tous, les planteurs en fin de campagne se retrouvent endettés, allant jusqu'à devoir à la SICAMA alors que c'est bien elle qui devrait payer !

Avant, un planteur vivait généreusement de sa canne. Il mariait ses enfants, achetait maisons, **vwati** pour lui é **timoun-ay** et pouvait même épargner. **Alè, planté marigalantè ka douwé la SICAMA.**

Une mort programmé, bien organisée

De la Campagne 2011, commencée tardivement en avril, les résultats suivants sont sortis : 110.085 tonnes de cannes récoltées (+2,34%) ; 8,51 de richesse moyenne (-2,5%) ; 1635,25 Ha récoltés (-10%) ; 5,72 de tonne de sucre/Ha pour le rendement sucrier (+10,85%) ; pour un taux de mécanisation de 4,36% (-12%). La richesse moyenne selon, le Président du MAAS « **n'a jamais été aussi faible depuis 10 ans. Mais plus grave, 17.192 tonnes sont restées sur pied et 1.433 tonnes coupées n'ont pas été ramassées !**

Aujourd'hui les planteurs sont très démotivés et inquiets. Seules 76 parcelles sur 316 non coupées seront indemnisées... En conclusion, les planteurs ont le sentiment d'être manipulés en attendant 2015, date à laquelle les aides européennes devraient être supprimées, alors que le prix du sucre au niveau mondial atteint des sommets inégalés et que notre richesse traditionnelle est de moins en moins exploitée. Leur situation est difficile et ils s'engagent douloureusement dans une réflexion sur leur reconversion » **L'Echo des moulins n°28, Février-Mars 2012.**

La mafia Sé YO

Découragés, endettés, les planteurs n'ont d'autre alternative que de diversifier leur production, **é lésé kann pousé kon siv**, faute d'argent pour acheter les intrants. Au final, en décourageant financièrement les planteurs, les **YO** n'ont d'autre **objectif** que de tuer la filière canne-sucre-rhum à Marie-Galante car :

YO pa bizwen bwoyé kann marigalant pou fè lajan !

C'est bien là leur projet : voler le quota de sucre, voire le contingent de rhum de Marie-Galante et se les répartir entre usiniers de Guadeloupe. D'ailleurs, au cours des années 2000, le contingent de Rhum agricole (1044 Hectolitres d'Alcool Pur) a été subtilisé par la distillerie Bellevue de Marie-Galante.

Après tout, qui les en empêcherait ?

Nous le savons bien. Une fois quotas et contingents dérobés, il ne restera qu'à supprimer définitivement la sole cannière de Marie-Galante. Ils l'ont déjà commencé en décourageant les planteurs de l'île. Puis viendra le moment de remplacer l'usine à sucre de Grand'Anse en une unité de production d'électricité **pou kontiniyé fè lajan si do a Marigalantè !**

Déclaration de l'UGTG à propos de la filière CANNE-SUCRE-RHUM de Guadeloupe

Alors, fini donc la production de sucre, fini l'activité industrielle créatrice de développement économique et d'emplois. C'est la mort annoncée de Marie-Galante mais pas pour tout le monde.

Wi l'UGTG soutient entièrement les travailleurs de l'usine Grand'Anse, car plutôt que d'être les fossoyeurs de leur outil, ils en sont les bienfaiteurs. Ils se battent pour la rénovation de l'unité sucrière,

le développement de la production et la création d'emplois.

En réclamant, à cor et à cri, la modernisation de l'usine, ils n'ont d'autre objectif que le maintien et la préservation **a sou a pen a lé planté, lé travayè, awtizan, komèwsan, transpowté, nonm, fanm, é ti moun Marigalant.**

Ils n'ont d'autre souci que de faire de la production sucrière, le poumon économique de leur île !

Travayè Lizin a Sik, Travayè Lizin a Ronm, san lalit pani viktwa !

Que l'on se souvienne que si nous avons décidé de démarrer la campagne à GARDEL, c'est bien pour faciliter les négociations sur le devenir de la filière et sur le sort de la SRMG. Plus d'un mois après, les YO paka bougé. Mais Nous, Travailleurs, allons exiger le Respect de tous nos droits davwa Divini an nou tout Travayè a sèktè Sik é Ronm liyanné !

REBELLONS-NOUS ! Refusons cette vie qui nous est faite. Refusons de sacrifier nos enfants pour l'enrichissement dè onti pilo pwofitan. Réclamons fermement notre Droit au Travail.

Travailleurs, Jeunes, Retraités, Chômeurs :

- Revendiquons l'amélioration de nos conditions de vie et de travail, la modernisation et la pérennisation de l'Usine Grand'Anse ;
- Défendons notre droit à la vie ;
- Exigeons Respect et Dignité pou Travayè é Pèp Marigalant.

MOBILISONS-NOUS pour :

- La Reprise des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ;
- La rénovation de l'unité sucrière de Marie-Galante ;
- Le Respect des dispositions salariales de l'Accord BINO ;
- La Poursuite des négociations sur la Révision de la Convention Collective

**PARTICIPONS au Prémýé Konvwa pou konstwi
Gwadeloup !
TOUS EN GRÈVE MARDI 27 MARS 2012**

Sanblé 9vèd maten douvan Mityalité Lapwent

Ansanm - Ansanm Annou konstwi Gwadeloup !

UGTG, Lapwent, 19 Maws 2012